

Bref aperçu

Date de disponibilité du fonds : le 30 mai 2026

Date de création du fonds : le 30 mai 2026

Gestionnaire de portefeuille : Placements Louisbourg

au 30 mai 2026

Valeur totale du fonds : -

Taux de rotation du portefeuille : -

Catégorie du Fonds	Placement minimal (\$)	RFG (%)	Valeur liquidative (\$)	Nombre d'unités en circulation (000's)
Série A (sans frais de sortie)	500	2,58 ¹	10,00	0,00

¹ Les données présentées sont des estimations, car le fonds est nouvellement créé

Détails sur les SérieSmart

SérieSmart suit une trajectoire qui ajuste dans le temps la composition sous-jacente des investissements et la volatilité. La répartition des investissements du fonds devient plus prudente, ce qui minimise les risques à l'approche de la date cible de votre objectif.

Quel a été le rendement du fonds?

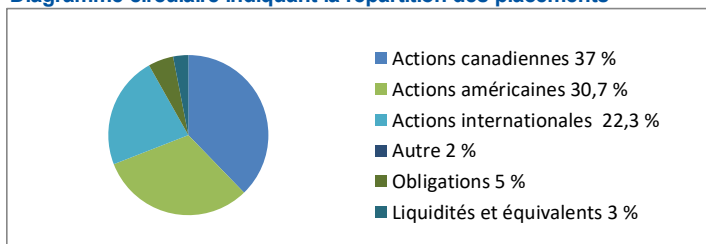
Le rendement des fonds ayant une date de création de moins de 12 mois n'est pas disponible.

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit dans des fonds secondaires. Les fonds sous-jacents investissent dans des titres à revenu fixe canadiens, des titres à revenu fixe étrangers, des actions privilégiées canadiennes, des actions ordinaires canadiennes à petite et grande capitalisation, des actions ordinaires étrangères et des placements alternatifs, y compris dans des biens immobiliers et des infrastructures.

Dix principaux placements

	% actifs
Fonds de dividendes Louisbourg	33,5
Fonds d'actions américaines Louisbourg	15,3
Louisbourg EAFE	13,4
Fonds négocié en bourse MSCI EAO iShares Core	8,9
Fonds valeur américaine CI	7,7
FNB actions américaines Vanguard	7,7
Fonds canadien de petite capitalisation Louisbourg	3,7
FNB indiciel FTSE marchés émergents Vanguard	2,8
Fonds marché monétaire Louisbourg	2,3
FNB indiciel FTSE FPI canadien plafonné Vanguard	1
Total	96,3
Nombre total des placements :	16

Diagramme circulaire indiquant la répartition des placements

Quel est le degré de risque?

Très faible	Faible	Faible à modéré	Modéré	Modéré à élevé	Élevé
-------------	--------	-----------------	--------	-----------------------	-------

La valeur de vos placements peut diminuer. Pour de plus amples détails, veuillez consulter votre Guide d'Information.

A qui le fonds s'adresse-t-il?

Ce fonds peut s'adresser à un investisseur qui veut investir pour le long terme et qui est très à l'aise avec un montant considérable de changements de la valeur dans le court terme.

Combien cela coûte-t-il?
1. Frais d'acquisition: Il n'y a aucun frais d'acquisition sur la série A de fonds

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Frais d'acquisition initiaux	s.o.	Lorsque vous investissez, Assomption Vie paie une commission allant jusqu'à 2.3% à votre conseiller.
Frais d'acquisition différés	s.o.	

2. Frais permanents du fonds

Ratio de frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement.

Catégorie du Fonds	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)	Commission de suivi maximale
Série A (sans frais de sortie)*	2,58 ¹	0.50%

Commission de suivi

Assomption Vie verse à votre conseiller une commission de suivi allant jusqu'à la commission de suivi maximale indiquée dans le tableau ci-dessus. La commission couvre les conseils et les services que votre conseiller financier vous fournit. La commission de suivi est payée à même les frais de gestion.

3. Autres frais

- Aucuns frais ne sont chargés pour les quatre premières demandes de transfert entre fonds dans une année civile. Des frais de 20 \$ par demande de transfert sont applicables pour tout transfert additionnel.
- Des frais pour transfert à une autre institution financière de 50 \$ sont applicables sur toute demande de transfert total ou partiel de toute somme de votre contrat de rente Assomption Vie à une autre institution financière, peu importe que la source des fonds provienne d'un fonds distinct ou d'un CIG.
- Des frais de 25\$ sont prélevés, sans préavis, à même votre contrat, pour tout chèque ou débit préautorisé refusé par votre institution financière.
- Des frais de contrat mensuels jusqu'à 5\$ peuvent s'appliquer à un régime d'épargne collectif.